

# CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2013

## Bilan & propositions

### 📍 **Communiqué de presse :**

la place de l'environnement dans la stratégie  
du gouvernement est à renforcer d'urgence.....page 3

📍 **Bilan des engagements** de la conférence  
environnementale 2012 .....page 5

### 📍 **Transition énergétique :**

le gouvernement doit respecter les conclusions  
du débat national pour une loi de programmation ambitieuse.....page 8

📍 **Les propositions de la FNH** pour la conférence  
environnementale 2013 .....page 10

---

## DOSSIER DE PRESSE

📍 **Relations presse :** Manuela Lorand,  
06 98 45 46 91, m.lorand@fnh.org

📍 **Porte-parole :** Matthieu Orphelin,  
06 37 36 83 41, m.orphelin@fnh.org

**FONDATION  
NICOLAS  
HULOT**  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME

# **2<sup>e</sup> CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE: LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT EST À RENFORCER D'URGENCE**

Déjà un an depuis les discours du Président de la République et du Premier ministre à l'occasion de la première conférence environnementale. 84 engagements forts avaient été posés ; ils ne se sont pas tous traduits en actes. Plus globalement, c'est la place de l'environnement dans la stratégie du gouvernement qui semble à renforcer d'urgence. Pour la Fondation Nicolas Hulot, cette seconde conférence environnementale mettra le gouvernement sur la trajectoire de la réussite ou sur celle de l'échec selon l'ambition qui en ressortira. Toutefois, fidèle à son engagement, la FNH va une nouvelle fois se mobiliser pour partager ses propositions et mettre en lumière l'importance de s'engager sans attendre pour la transition écologique.

## UN BILAN POUR LE MOMENT INSUFFISANT AU REGARD DES ENJEUX, INSUFFISANT AU REGARD DES AMBITIONS ANNONÇÉES ALORS MÊME QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PEUT CONTRIBUER À SORTIR DE LA CRISE

En effet, si des avancées notables ont été actées, comme l'interdiction du bisphénol A ou le statut des lanceurs d'alerte, d'autres chantiers structurants dont le changement de modèle agricole, la loi biodiversité, la rénovation énergétique ou le déploiement des filières renouvelables doivent s'accélérer.

Sur les questions d'énergie et de fiscalité écologique en particulier, la FNH estime que gouvernement tarde trop à prendre ses responsabilités, alors que de nombreuses propositions sont sur la table. En amont de la préparation de la loi sur la transition énergétique, il est temps d'acter la division par deux des consommations d'ici 2050, d'assurer les conditions de financement (BPI, livrets A et LDD, circuits courts, Société de financement de la transition) et réaliser avant novembre une étude détaillée sur la réduction à 50 % de la part du nucléaire en 2025. Sans avancées notables sur la fiscalité écologique, comment continuer à croire à la volonté du gouvernement d'engager réellement le pays sur la transition énergétique et écologique ?

Enfin, certains engagements sont malheureusement en net retard : sur la biodiversité en raison de gels budgétaires ou sur la réduction des risques sanitaires environnementaux. Il faut rectifier le tir.

Pour la FNH, ce bilan révèle aussi un problème de méthode : un trop grand nombre d'engagements portent sur la mise en place de comités, de commissions, de groupes de travail... alors que les objectifs à atteindre et la concrétisation restent flous. Pour 2013, il nous faut disposer d'engagements précis, dont l'atteinte et la contribution au changement de société peuvent être évaluées. La Fondation revendique aussi un « droit de suite » plus opérationnel sur l'ensemble des thématiques (ex. un comité de suivi du débat sur l'énergie).

> Voir l'analyse détaillée de la FNH dans le dossier de presse

## 2<sup>E</sup> CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE : CE QUE LA FONDATION EN ATTEND

Représentée dans chacune des 5 tables rondes, la Fondation portera **10 mesures phares** pour préparer 2025, ainsi qu'une vingtaine de mesures structurantes. **En synthèse, ces propositions visent à :**

### ⊕ **Table ronde économie circulaire :**

Repenser notre modèle de production en mettant en place un fonds de soutien aux entreprises (notamment les petites) s'engageant dans l'économie circulaire et l'éco-conception, et un plan de lutte contre l'obsolescence programmée.

### ⊕ **Table ronde emploi de la transition écologique :**

Concrétiser enfin les emplois de la transition par une gestion territoriale des emplois et des compétences « transition écologique » dans chaque région et un changement d'échelle sur la formation des professionnels du bâtiment. > Lire la suite

### ⊕ **Table ronde politique de l'eau :**

Construire une autre politique de l'eau et changer de modèle agricole par une application volontariste de la nouvelle PAC, le développement de l'agriculture biologique sur les 34 000 zones

de captage d'eau potable, le renforcement de la fiscalité sur les produits phytosanitaires et l'azote minéral.

### ⊕ **Table ronde biodiversité marine, mer et océans :**

Préserver la biodiversité marine, en portant, au niveau international, l'identification de zones de non exploitation en haute-mer et en soumettant l'exploitation à des dispositifs type APA.

### ⊕ **Table ronde éducation à l'environnement et au développement durable :**

Mettre l'éducation à l'environnement et au développement durable au cœur du système éducatif, en faisant de chaque établissement scolaire un lieu de découverte et d'application de la transition écologique et de la solidarité et en instaurant un droit à un séjour nature.

CRÉÉE EN 1990, LA FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME ŒUVRE POUR UN MONDE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE QUI RESPECTE LA NATURE ET LE BIEN-ÊTRE DE L'HOMME. ELLE S'EST DONNÉ POUR MISSION DE PROPOSER ET ACCÉLÉRER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, ET SOUTENIR DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES EN FRANCE COMME À L'INTERNATIONAL POUR ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOS SOCIÉTÉS.

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE, APOLITIQUE ET NON CONFESIONNELLE, LA FONDATION EST UNE ONG ENVIRONNEMENTALE REPRÉSENTATIVE. A CE TITRE, ELLE SIÈGE DANS PLUSIEURS ORGANISMES CONSULTATIFS TELS QUE LE CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL OU LE COMITÉ NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

AFIN DE MENER À BIEN SA MISSION, LA FONDATION COMPREND À LA FOIS UN THINK TANK ET UN DO TANK QUI COMBINENT LA RÉFLEXION À L'ACTION POUR FAIRE ÉMERGER UN PROJET DE SOCIÉTÉ CRÉDIBLE ET PORTEUR D'ESPÉRANCE. L'ÉCOLOGIE NE DOIT PLUS ÊTRE UNE THÉMATIQUE PARMI D'AUTRES MAIS CONSTITUER LE CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE ET PRIVÉE.

LABORATOIRE D'IDÉES INNOVANTES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LE THINK TANK DE LA FONDATION ÉLABORE DES PROPOSITIONS EN LIEN AVEC SON CONSEIL SCIENTIFIQUE ET SON RÉSEAU D'EXPERTS PLURIDISCIPLINAIRE ET DE HAUT NIVEAU. ELLES SONT MISES EN DÉBAT À TRAVERS DES PUBLICATIONS, ET DIVERSES FORMES D'ÉVÉNEMENTS INTELLECTUELS ET MÉDIATIQUES. LES ÉQUIPES DE LA FONDATION LES PORTENT, ENSUITE, AUPRÈS DES DÉCIDEURS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES. IL S'AGIT DE PASSER DU DIAGNOSTIC SCIENTIFIQUE AUX PROPOSITIONS POLITIQUES DANS TOUS LES DOMAINES DE LA SOCIÉTÉ. LES THÈMES DE TRAVAIL PORTENT AINSI TANT SUR LA FINANCE QUE L'ALIMENTATION, LA SANTÉ QUE L'ÉDUCATION, LA DÉMOCRATIE QUE LA MOBILITÉ...

PAR AILLEURS, PARCE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST DÉJÀ IMAGINÉE, VOIRE MISE EN ŒUVRE LOCALEMENT, LA FONDATION EST PRÉSENTE AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE TERRAIN DEPUIS PLUS DE VINGT ANS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL. ELLE SOUTIENT, VALORISE ET DIFFUSE, AINSI, AU SEIN DE SON DO TANK DES INITIATIVES PORTEUSES D'AVENIR, AFIN DE LES DÉMULTIPLIER À PLUS GRANDE ÉCHELLE. RICHE D'ENSEIGNEMENTS, LA RÉALITÉ DU TERRAIN INSPIRE ET NOURRIT LA PRODUCTION INTELLECTUELLE.

ET POUR QUE CHACUN PUISSE S'APPROPRIER ET SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LA FONDATION ÉLABORE DES OUTILS ET DES CAMPAGNES CITOYENNES.

# **BILAN FNH** **DES ENGAGEMENTS PRIS** **PAR LE GOUVERNEMENT À LA** **CONFÉRENCE** **ENVIRONNEMENTALE** **2012**



**La Fondation Nicolas Hulot a dressé le bilan des 84 engagements<sup>1</sup> pris en septembre 2012. Avancées notables, chantiers en suspend ou en retard... Beaucoup reste à faire.**

<sup>1</sup> Les numéros d'engagements sont rappelés entre parenthèses.

## DES MESURES PRÉSENTENT DES AVANCÉES NOTABLES

- Interdiction de la fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de schiste, réaffirmée encore tout récemment par le Président de la République (5).
- Lancement du plan véhicules 2 l/100 par le gouvernement (6).
- Intégration de l'agence de la biodiversité (16) dans la loi cadre biodiversité, même si des questions subsistent sur les montants de financement supplémentaire qui lui sont affectés et si l'on peut s'étonner de la non-intégration de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage).
- Création de l'observatoire national de la biodiversité.
- Loi sur l'interdiction du bisphénol A (40).
- Loi sur le statut des lanceurs d'alerte (52).

## DEUX GRANDS CHANTIERS STRUCTURANTS LANCÉS, MAIS SUR LESQUELS LE GOUVERNEMENT TARDE À PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

- Le débat national sur la transition énergétique (1), le projet de loi ne sera déposé qu'à la fin 2013. Le gouvernement doit sans attendre prendre des décisions courageuses (division par 2 des consommations d'ici 2050, financement de la transition énergétique, plan de réduction du nombre de centrales nucléaires...).
- La fiscalité écologique (57 à 66), nous ne disposons toujours d'aucune précision ni sur le budget 2014 ni sur le reste du mandat. L'annonce fin août de la mise en œuvre d'une contribution énergie climat pourrait aller dans le bon sens, sous réserve de plus de précisions sur les taux, la progressivité, les modalités de soutien et de redistribution. Par ailleurs, le gouvernement a-t-il renoncé sur le diesel ?
- Les Etats généraux de modernisation du droit de l'environnement (77) ont été lancés en juin 2013. Après une phase de consultation, les résultats ont été présentés, cependant la feuille de route annoncée par Philippe Martin lors du conseil des ministres du 2 juillet n'est pas à la hauteur des contributions : quid du lien avec la réforme du code minier en suspens ? Quid de la définition du «patrimoine commun de la nation» évoqué à plusieurs reprises dans le code de l'environnement ou de la notion d'«intérêt public majeur» ?

## DES MESURES POUR LESQUELLES IL FAUDRAIT ALLER PLUS LOIN POUR TENIR LE BON RYTHME

- Le plan «rénovation des bâtiments» (8), les mesures d'urgence déjà annoncées ne peuvent suffire. Des mécanismes permettant l'avance des aides ou du tiers investissement étaient notamment prévus. Un appel à projets pour la rénovation avec soutiens financiers était également programmé.
- Faire de la BPI la banque de la transition énergétique (9 et 58), un engagement à concrétiser par des moyens complémentaires et une doctrine renforcée.
- Le soutien aux énergies renouvelables (10 à 14), des avancées ont été actées, comme le lancement des appels d'offres sur l'éolien en mer (12) ou un début de simplification sur les mesures administratives (10) -notamment sur l'éolien avec la suppression de l'obligation d'être en ZDE- qui doit être poursuivi. Il reste cependant des points de fragilité : pour le photovoltaïque (13) dont la filiale française reste en grande fragilité et pour le développement de la chaleur renouvelable (14) avec un fonds chaleur qui mériterait d'avoir plus de moyens.

## DES MESURES EN NET RETARD SUR LA BIODIVERSITÉ, À CAUSE DE GELS BUDGÉTAIRES

- Réaliser des atlas de la biodiversité communale (24) : l'absence de portage politique suffisant et les manques de crédits nuisent à la dynamique d'un outil pourtant essentiel et qui plaît aux communes.
- Réaliser la cartographie des habitats sur la France entière (24), dont la généralisation prend du retard, du fait de gels budgétaires.
- Achever les inventaires de la biodiversité outre-mer (28).

## DES AVANCÉES TROP TIMIDES OU À CONFIRMER SUR L'AGRICULTURE

- Mettre en œuvre une PAC ambitieuse en France sur les questions environnementales (Verdissement de la politique agricole commune (31)) : même si le gouvernement français a porté des propositions intéressantes au niveau européen, l'accord obtenu est en net retrait par rapport aux ambitions initiales, notamment sur les enjeux environnementaux. Mais la subsidiarité est importante pour les Etats membres et la France peut décider d'une application volontariste des nouvelles règles : refuser les équivalences aux mesures sur le verdissement, utiliser de manière optimale le couplage des aides sur les légumineuses et soutenir un budget maximal sur le second pilier sans transfert vers le premier pilier.
- Le lancement du plan Bio 2017 (32) fin mai 2013, avec le doublement des surfaces en agriculture biologique d'ici 2017 (passer de 3,5 % en 2013 à 7 % en 2017), est plutôt satisfaisant même si l'ambition est réduite par rapport aux objectifs annoncés lors du Grenelle de l'environnement : 6 % de surfaces bio dès 2012 et 20 % en 2020.
- Évaluer l'efficacité du plan Ecophyto d'ici fin 2012 et intégrer des mesures de renforcement immédiatement après (34) : il s'agit de mettre les engagements en pratique et en cohérence avec les autres plans annoncés (PAC, plan Bio). Il n'y a pas eu d'annonce de mesures de renforcement.
- Interdire l'épandage aérien de produits phytosanitaires, le gouvernement s'était engagé à revenir au principe ferme d'interdiction d'épandage aérien et à sortir de cette pratique. Il fallait effectuer un bilan des dérogations d'ici fin 2012 et réviser en conséquence l'arrêté du 31 mars 2011, ce qui n'a pas été fait dans les temps (36). Un projet d'arrêté visant à limiter les dérogations est cependant en consultation depuis début août 2013.
- Freiner l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels (29) : adoption d'un PLU intercommunal (le PLUI) mais l'instauration d'établissements publics fonciers sur tout le territoire, présente dans le volet foncier, a été repoussée.

## UN RETARD PROBLÉMATIQUE SUR DES MESURES ESSENTIELLES POUR RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES ENVIRONNEMENTAUX

- Élaborer une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens d'ici juin 2013 (43). Avec quelques mois de retard, la consultation du public sur cette future stratégie a été lancée mi-août 2013.
- Etablir une liste de 4 ou 5 substances prioritaires pour les polluants émergents dans l'eau et un calendrier de campagnes de mesures (44).
- Renforcer la cohérence des réglementations environnement, santé publique et santé des travailleurs (48).
- Renforcer le volet environnemental du plan cancer (48).
- Évaluer les lieux de ressources pour les patients sur les liens entre pathologie et expositions environnementales (49).

## UNE GOUVERNANCE... EN COURS

- La mise en place du CNTE est actée, sa composition vient d'être arrêtée mais son mode de fonctionnement est encore à préciser. Il faudrait que ce soit l'occasion de mettre en place des méthodes d'animation permettant à chacun ou à chaque organisation de s'exprimer et de contribuer efficacement. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.
- Le budget majoré pour l'ensemble des associations est loin d'être effectif vu que beaucoup d'entre elles au niveau local, ont même vu leurs subventions réduites en 2013... (73). Il faudrait mettre en place d'un groupe de travail sur le modèle économique des ONGE, piloté par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective.
- Groupe de travail sur la reconnaissance de l'engagement des bénévoles des associations et organisations œuvrant en matière d'environnement et de développement durable (82) : pas d'information sur ce chantier. Attention à ne pas restreindre ce groupe de travail aux ministères en charge de la vie associative et de l'écologie et y associer des organismes travaillant de près sur ces questions.

### IL FAUT AMÉLIORER LE SUIVI DES ENGAGEMENTS : LES LEÇONS POUR LA SUITE

- ➔ Le tableau de bord des engagements est un outil clair et adapté pour permettre aux parties prenantes d'évaluer les réalisations et les écarts.
- ➔ Ce bilan révèle un problème majeur : un trop grand nombre d'engagements porte sur la mise en place de comités, de commissions, de groupes de travail... alors que les objectifs à atteindre restent flous.
- ➔ Pour 2013, il nous faut disposer d'engagements précis, dont l'atteinte et la contribution au changement de société peuvent être évaluées.
- ➔ La Fondation revendique aussi un « droit de suite » plus opérationnel sur l'ensemble des thématiques (ex. un comité de suivi du débat sur l'énergie).

# **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LE GOUVERNEMENT DOIT RESPECTER LES CONCLUSIONS DU DÉBAT NATIONAL POUR UNE LOI DE PROGRAMMATION AMBITIEUSE**

Après plusieurs mois de débats intenses, la synthèse du Conseil National du Débat sur la Transition Énergétique met en lumière de nombreuses propositions allant sur la voie de la transition énergétique, et dont la grande majorité a fait l'objet de consensus.

A l'occasion de la conférence environnementale, un temps de restitution du Débat National sur la Transition Énergétique est prévu en plénière. A cette occasion, la FNH demande au Président de la République et au Premier ministre de s'engager dès maintenant sur des actes forts, qui fixeront l'ambition de la future loi sur la transition énergétique.

## UNE LOI DE PROGRAMMATION ...

Les résultats de cette consultation très riche devront impérativement être repris dans le projet de loi qui sera soumis au Parlement, afin d'assurer une continuité et une réelle articulation des travaux. La FNH porte trois demandes auprès du gouvernement, permettant d'assurer cette articulation :

- La création d'une structure ad hoc de pilotage du « post – DNTE ».
- L'engagement de proposer une loi de programmation, garantissant une mise en œuvre optimale.
- La présentation d'un agenda précis, permettant la présentation d'un projet de loi d'ici la fin de l'année 2013.

## ... POUR DES ENGAGEMENTS AMBITIEUX ET PÉRENNES

Un certains nombres d'actes forts devront fixer l'ambition de la future loi sur la transition énergétique :

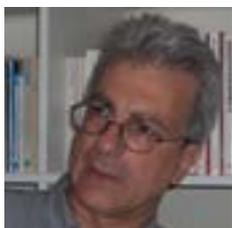
- Engagement d'une **division par deux des consommations d'énergie d'ici 2050, indispensable** pour respecter une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre.
- Concernant le financement de la transition énergétique :
  - renforcement des moyens de la **Banque Publique d'Investissement**,
  - meilleure utilisation de la collecte LDD et Livret A pour financer la TE,
  - **renforcement du fonds chaleur**,
  - plan de soutien aux circuits courts de financement,
  - lancement d'une **Société de Financement de la Transition écologique**.
- Mise en œuvre, dès la loi de finances 2014, d'une **fiscalité plus écologique**, passant obligatoirement par :
  1. la mise en œuvre d'une contribution climat énergie **associée à des mesures fortes de soutien aux acteurs**,
  2. un **rattrapage progressif de la fiscalité diesel** lui aussi mis en place avec des mesures de soutien. Le **scénario de compromis** présenté par la FNH au Comité sur la fiscalité écologique est un **minimum**.
- Changement de rythme sur des chantiers déjà en cours :
  - plan de **rénovation énergétique des bâtiments** (notamment sur le financement de la rénovation des bâtiments tertiaires publics, et la mise en place progressive et intelligente d'une obligation de travaux dans le résidentiel),
  - fonds de **soutien aux nouvelles mobilités**,
  - simplification administrative sur les projets d'énergies renouvelables,
  - évolution de la **tarification des énergies**.
- Réalisation, **avant le mois de novembre, d'une étude détaillée** sur les modalités de réduction de la part du **nucléaire** dans le mix énergétique français (de 75% à 50% en 2025), et notamment une évaluation économique et financière détaillée devant précéder le projet de loi.

**LES PROPOSITIONS  
DE LA FNM  
POUR LA CONFÉRENCE  
ENVIRONNEMENTALE  
2013**

---

LES REPRÉSENTANTS  
DE LA FNH

**Nicolas Hulot**  
Président de la FNH.



**Dominique Bourg**  
Vice-Président de la FNH, philosophe, professeur à l'Institut de Géographie et Durabilité - Université de Lausanne.

L'économie linéaire (puiser des ressources, les transformer et les jeter) qui prévaut dans notre modèle de production et de consommation actuel atteint ses limites. Elle est basée sur une utilisation croissante et illimitée des ressources naturelles non renouvelables dans un contexte de ressources limitées. L'économie circulaire est un nouveau modèle économique qui permet de créer des boucles vertueuses (de l'éco-conception, la mutualisation, la réparation, la réutilisation jusqu'au recyclage et à la transformation des déchets en nouvelles ressources). Il est donc essentiel de donner une réelle impulsion à l'économie circulaire (éventuellement par une loi cadre) sans la réduire à la seule gestion des déchets.

## DEUX MESURES PHARES

1. Soutenir les initiatives locales :
  - Mettre en place un **fonds de soutien aux entreprises** (notamment les TPE, PMI et PME) et **acteurs territoriaux s'engageant dans l'économie circulaire et l'éco-conception**, dans l'économie de fonctionnalité, financé directement par la fiscalité déchets et notamment une **augmentation progressive de la TGAP décharge et incinération**, gérée par les conseils régionaux et/ou l'ADEME.
  - Soutenir les expérimentations dans les territoires permettant la production locale (comme les fab lab par ex.) et la création d'emplois (filières de réparation, réutilisation, consigne...).
2. Lancer un **plan de lutte contre l'obsolescence** :
  - Augmenter la durée de vie des produits : interdiction de l'obsolescence programmée ; extension des garanties minimales ; éventuellement par un accord volontaire avec les fédérations de fabricants ; encadrement du prix des devis de réparation ; soutien filière réparation (interdiction des impossibilités de réparation, durée de conservation de pièces de rechange à 5 ans, etc.).
  - Augmenter la durée de vie des matériaux et composants : élimination de la toxicité dès la conception pour permettre la recyclabilité des matières et composants.

## ET D'AUTRES MESURES STRUCTURANTES...

- Faire une **étude de potentiel de l'économie circulaire** en France en termes économique, emploi et gain de ressources.
- Créer une **mission interministérielle pour le développement de l'économie circulaire**. En effet, ce thème est actuellement confié au ministère de l'écologie dans les services en charge de la gestion des déchets, alors qu'il doit impliquer aussi les ministères en charge de l'économie, du redressement productif, de la consommation, de l'égalité des territoires...
- **Intégrer notamment l'économie circulaire dans la loi en cours sur l'économie sociale et solidaire.**
- **Encourager l'achat de produits éco-conçus** (y compris achat public, achat des entreprises) par des mesures fiscales incitatives sur les produits éco-conçus ou éco-labellisés.
- Ouvrir le bénéfice du **crédit d'impôt recherche aux projets liés à l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité** (actuellement exclues du champ d'application du CIR), afin de valoriser et renforcer l'innovation liée à l'usage plus qu'à la possession et faire émerger des projets multi-acteurs.

## ➔ CHIFFRES CLÉS

- Appliquer les «4R» Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler.
- La mise en œuvre d'une économie circulaire permettrait de réaliser, pour le secteur des biens d'équipements (voiture, électroménager...) des gains de matières pouvant représenter de 340 à 380 milliards de dollars par an en Europe sans réglementation spécifique et jusqu'à 520 à 530 milliards de dollars par an dans un scénario avancé. Les gains ont été évalués à 700 milliards de dollars par an au niveau mondial pour les biens de consommation courante (source : Fondation Ellen MacArthur, 2012-2013).

# TABLE RONDE 2 /// EMPLOIS de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LES REPRÉSENTANTS DE LA FNH



**Matthieu Orphelin**  
*Conseiller spécial de la FNH, ancien chef du service économie puis directeur de cabinet et directeur de la recherche et de la prospective de l'ADEME.*



**Denis Voisin**  
*Chargé de projet fiscalité / mobilité à la FNH, ingénieur centralien.*

Le développement des emplois de la transition écologique est une question centrale, particulièrement stratégique dans un contexte de chômage élevé. Pourtant, malgré les bonnes intentions maintes fois annoncées, trop peu de choses sont concrètement mises en œuvre. Au-delà des investissements nécessaires, notamment dans la formation initiale et continue, celui-ci passera par une meilleure articulation des compétences des acteurs sociaux, des collectivités territoriales et de l'État.

### ➔ CHIFFRES CLÉS

- L'ADEME évalue à 740 000 le potentiel d'emplois supplémentaires en 2030 grâce à la transition écologique.
- Moins de 80 000 professionnels ont été formés au bâtiment durable depuis 2008.

## DEUX MESURES PHARES

1. Mieux accompagner les salariés et demandeurs d'emplois, les entreprises et les territoires en mettant en place, **dans chaque région, une gestion territoriale des emplois et des compétences «transition écologique» (GTEC TE)**. Elle serait pilotée par l'État, les régions et les partenaires sociaux, dotée de moyens adaptés et territorialisée en fonction des enjeux locaux. Un diagnostic territorial partagé, une volonté d'opérationnalité, la définition de scénarios prospectifs, la mobilisation des dispositifs existants<sup>1</sup> sont autant de conditions de réussite de cet exercice.
2. **Changer d'échelle sur la formation des professionnels du bâtiment<sup>2</sup>**. Les formations disponibles pour les professionnels du bâtiment sont aujourd'hui insuffisantes. Il faut changer d'échelle. Des décisions doivent être prises sur les moyens nécessaires pour y arriver : faut-il un renforcement du dispositif FEEDBAT ? Ou une enveloppe financière dédiée dans les fonds paritaires OPCA pour en faire une priorité ? Un abondement par l'État des OPCA sur cette thématique ?

## ET D'AUTRES MESURES STRUCTURANTES...

- **Accélérer l'évolution de l'offre de formation** initiale et continue et **favoriser l'attractivité des métiers de la transition écologique**. L'offre de formation doit être orientée par les besoins de demain, intégrant l'ensemble des domaines concernés par la transition écologique. Pour cela, il sera nécessaire de couvrir tous les niveaux de formation<sup>3</sup>. De manière complémentaire, il faut entreprendre une meilleure valorisation des métiers de l'écologie dont ceux de la biodiversité encore méconnus. Il faut ouvrir des sections (notamment en apprentissage) et accélérer la révision des référentiels au regard de la transition écologique.
- Cette évolution est notamment **très urgente pour les formations agricoles et agro-alimentaires**. Il faut accélérer la révision des référentiels de formation, du niveau V au niveau I, pour intégrer systématiquement les modes de production plus respectueux de l'environnement (agriculture biologique, agro-écologie...) et utiliser les exploitations des lycées agricoles comme des lieux d'apprentissages et de démonstration de ces techniques.
- Renforcer et généraliser les **observatoires prospectifs de branche** prévus par l'accord interprofessionnel de 2009. Plus globalement, l'État pourrait lancer une dynamique pour inciter les partenaires sociaux à lancer des **négociations de branche sur la transition écologique**.
- **Expérimenter et développer un «droit individuel à l'engagement»** qui, à l'image du DIF, permettrait à chaque salarié de cumuler des heures utilisables pour s'impliquer sur des actions d'intérêt général, notamment sur des projets environnementaux grâce au bénévolat nature. Certaines entreprises expérimentent d'ores et déjà ce système.
- Dans les cas d'arrêt d'activité, mettre systématiquement en place, dans le cadre du dialogue social, un **dispositif de reconversion** utilisant les outils de droit commun et développer des stratégies spécifiques en direction des territoires affectés.
- **Expérimenter un «droit à la formation à la conversion écologique»**.

<sup>1</sup> conseillers en évolution professionnelle, plateformes d'information et d'orientation sur les métiers

<sup>2</sup> y compris architectes, bureaux d'études, maître d'œuvre et maître d'ouvrage

<sup>3</sup> lycées généraux, professionnels, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis, formation continue...

LES REPRÉSENTANTS  
DE LA FNH**Marc Dufumier**

*Membre du Conseil scientifique de la FNH, agronome, professeur à AgroParisTech.*

**Amandine Lebreton**

*Responsable thématique Agriculture et alimentation à la FNH, agronome.*

Alors que la France sait qu'elle ne pourra pas atteindre l'objectif, fixé par la directive cadre sur l'eau (DCE), de bon état écologique des cours d'eau d'ici à 2015, un changement d'approche s'impose. Pour enfin mettre en œuvre le droit commun de l'eau, la politique de la gestion de l'eau nécessite enfin d'être portée de manière transversale dans l'ensemble des politiques sectorielles. Trois approches permettront de rendre efficaces les évolutions à apporter : une approche préventive et non plus curative, une approche basée sur la conquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, une approche partenariale effective des besoins et des usages de l'eau. La FNH prend acte avec intérêt de l'ambition agroécologique affichée par le gouvernement ; reste à la traduire en actes.

## TROIS MESURES PHARES

1. Mettre en œuvre une application volontariste de la nouvelle PAC **en France<sup>1</sup> pour réduire au maximum les pollutions diffuses** ainsi que mobiliser les fonds structurels européens et fonds de partenariat entre l'Europe et les Régions, les lois sur l'urbanisme et aménagement du territoire pour répondre à l'objectif fixé par la DCE.
2. **Développer l'agriculture biologique sur l'ensemble des 34 000 zones de captages d'eau potable en France** : inciter à la conversion des exploitations agricoles existantes et orienter les nouvelles installations vers l'agriculture biologique.
3. Renforcer la **fiscalité sur les produits phytosanitaires** (augmentation des taux existants et extension aux autres pesticides) **et sur l'azote minéral** avec affectation des recettes au soutien aux changements de pratiques vers l'agriculture biologique et l'agroécologie (dont les zones de captage).

## ET D'AUTRES MESURES STRUCTURANTES...

- Restaurer les continuités écologiques par la **mise en œuvre rapide des classements des cours d'eau** et par l'inscription dans le droit de l'objectif de valorisation du **potentiel hydroélectrique résiduel de 3 TWh** dans une volonté politique d'atteinte en 2015 de l'objectif de bon état écologique des masses d'eau.
- **Améliorer la gouvernance de l'eau par le rééquilibrage de la composition des comités de bassin et autres instances de bassin** (avec une représentation paritaire entre les usagers professionnels et les usagers représentants la « société civile » : associations environnementales, de consommateurs, d'usagers, de loisirs...) ; assurer un pilotage national et rendre plus efficace la police de l'eau ; conforter une direction opérationnelle de l'eau et des milieux aquatiques au sein de la nouvelle agence française de la biodiversité.
- Programmer une **évolution progressive des redevances de prélèvement des agences de l'eau** par la mise en place de taux planchers pour réduire les écarts entre les taux. Les ressources supplémentaires pourraient être affectées au financement d'actions de restauration des milieux aquatiques et de stratégies d'adaptation au changement climatique ainsi qu'au développement des systèmes agricoles durables (AB et agroécologie).

## ➔ CHIFFRES CLÉS

- 56,5 % des masses d'eau de surface sont jugées dans un état écologique inférieur à bon par le rapport LESAGE (juin 2013).
- Les dépenses annuelles de potabilisation entraînées par l'agriculture conventionnelle de parcelles situées dans les aires d'alimentation des captages se situent dans une fourchette de 828 à 2 430 euros par hectare ainsi cultivé (CGDD, 2011).

<sup>1</sup> La France devra refuser les équivalences aux mesures du verdissement et interdire les pesticides sur les surfaces d'intérêt écologique, utiliser de manière optimale le paiement redistributif et le couplage des aides sur les légumineuses et soutenir un budget maximal sur le second pilier sans transfert vers le premier pilier.

## LES REPRÉSENTANTS DE LA FNH



**Nathalie Ros**

*Membre du Conseil scientifique de la FNH, juriste, professeur à l'université de Tours (LERAP), spécialiste du droit international de la*

*mer, Vice-présidente du Conseil scientifique de l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER).*



**Jean-Jacques Blanchon**

*Coordinateur Biodiversité et Territoires de la FNH.*

La biodiversité de l'océan profond reste un des ultimes défis de la connaissance. L'océan profond revêt une importance écologique et économique majeure : c'est là que les grands cycles bio-géophysiques sont bouclés, avec la dégradation ultime de la matière organique provenant des continents et des océans avant d'être remobilisée par les courants marins vers les chaînes alimentaires, la régulation du climat et les processus géologiques. Or ils sont aujourd'hui devenus la cible d'explorations à des fins commerciales pour l'industrie pharmaceutique, chimique, les biotechnologies, la recherche de nouvelles ressources minières, gaz et pétrole...

Par ailleurs certaines zones résident encore hors du champ des politiques marines. En effet ni l'Outre-mer, qui abrite 97% des espaces marins français, ni la haute-mer ne sont concernés par la directive cadre sur le milieu marin (DCSMM) qui constitue pourtant le cadre structurant pour la France et les pays de l'UE.

## DEUX MESURES PHARES

1. **S'engager, pour la France, à porter l'identification de zones de non exploitation partielle ou totale en haute-mer –fonds marins et colonnes d'eau–** incluant au premier chef les fonds marins en tant que support du potentiel adaptatif de la vie, de régénération et d'évolution des écosystèmes.
2. **Soumettre la bioprospection et de manière générale l'exploitation des ressources biologiques, en particulier en haute mer, à un dispositif type APA<sup>1</sup> en cohérence avec le Protocole de Nagoya<sup>2</sup>**. Dédier les revenus de ces activités à la protection des milieux marins (en vertu d'une logique : «les revenus de la mer vont à la mer»).

## ET D'AUTRES MESURES STRUCTURANTES...

- **Rendre obligatoires les études amont, les études d'impacts, et le provisionnement de fonds dédiés et de garanties financières de remise en état ou de préjudices environnementaux** afin d'encadrer l'exploitation économique des ressources marines. Veiller simultanément à stimuler et financer le secteur de la dépollution maritime en organisant notamment des transferts de richesse des pollueurs et des «preneurs de risques» vers les dépollueurs.
- **S'engager à encadrer très fermement l'offshore profond et très profond dans les zones sous juridiction nationale** (en Métropole comme en Outre-mer, y compris en Guyane). Dans cette optique, par exemple, adhérer au Protocole de 1994 relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.
- **Œuvrer en faveur de l'interdiction de la pêche profonde et du chalutage de fond, et accentuer la lutte contre la pêche illicite.** Adopter dans ces domaines des mesures y compris correctives, comme le relevage des filets abandonnés, instruments d'une «pêche fantôme».
- **Jouer un rôle actif au niveau international, tant dans les forums universels que régionaux.** Identifier et poursuivre les efforts multilatéraux, menés dans le contexte onusien, susceptibles d'aboutir à des instruments régionaux ou universels, y compris –mais non exclusivement– le projet de protocole à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur les activités économiques menées au-delà des zones soumises à juridiction nationale. Associer la société civile aux négociations de ces instruments.
- **Recenser les mesures envisagées au niveau européen et dans le contexte des accords régionaux, pour lutter contre le phénomène de la pollution des vortex océaniques par les déchets plastiques ;** s'engager à mettre en œuvre ces mesures et inciter les partenaires tant internationaux qu'europeens à aller plus loin.

### ➔ CHIFFRES CLÉS

- Le domaine marin de la France s'étend sur 11 millions de km<sup>2</sup>, présent sur les 5 océans.
- L'océan profond (profondeur moyenne de 3800m) est l'écosystème le plus vaste de la terre et le moins connu. 97,3% de l'eau de la terre est accumulée dans les océans, qui couvrent 70% de sa surface.

<sup>1</sup> Accès / Partage / Avantages

<sup>2</sup> Texte d'engagement adopté par la Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique (2010)

# TABLE RONDE 5 /// ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## LES REPRÉSENTANTS DE LA FNH



**Cécile Ostria**  
*Directrice générale  
de la FNH.*



**Marie Duru-Bellat**  
*Membre du conseil  
scientifique de la  
FNH, sociologue,  
spécialiste de  
l'éducation,  
professeur des  
universités à  
Sciences Po Paris.*

L'éducation à l'environnement et au développement durable vise à permettre l'apprentissage des connaissances et des compétences nécessaires à l'implication de chacun dans la transition écologique. Cette évolution passe notamment par une éducation qui s'adresse à tous, partout et tout au long de la vie et qui lie les enjeux écologiques aux enjeux socio-économico-politiques globaux jusqu'aux questions de "développement", de citoyenneté et de solidarité. Cette démarche nécessite à la fois une implication active des pouvoirs publics, la mise en place et le suivi de projets multi-partenariaux et l'implication accrue des associations.

### ➔ RÉFÉRENCE CLÉS

Article 8 de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution : "L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs de la présente charte." (2004).

## DEUX MESURES PHARES

1. Faire de chaque établissement scolaire un lieu de découverte et d'application du DD, de la transition écologique et de la solidarité en **généralisant, des écoles aux collèges, lycées, CFA et universités, les plans d'actions DD dans les projets d'établissement et les contrats d'objectifs**. Y favoriser les projets transversaux et pluridisciplinaires. Mettre les établissements et les **acteurs en réseau**, systématiser le partage d'expérience et le référencement de **pôles pilotes**<sup>1</sup>.
2. Instaurer un **droit à un séjour nature**<sup>2</sup> pour chaque élève de l'**école élémentaire**. Cette mesure aurait un quadruple bénéfice : éducatif, social, écologique et enfin économique (sauvegarde des centres d'accueil et d'hébergement actuellement en difficulté du fait de la diminution des classes vertes et des colonies de vacances, mobilisation des acteurs de l'éducation populaire). Financement possible par une affectation de certaines des nouvelles mesures de fiscalité écologique.

## ET D'AUTRES MESURES STRUCTURANTES...

- Adopter un plan national d'action de formation initiale et continue des enseignants, du primaire au supérieur, à l'écologie et au développement durable, notamment **introduire l'EEDD dans les modules enseignés dans les nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** et dans les masters préparant à ces ESPE.
- Valoriser les compétences acquises grâce à l'EEDD à tous les niveaux de diplômes. Par exemple, instaurer une épreuve (orale + dossier) d'EEDD en 3<sup>e</sup> au **brevet des collèges**, sur le modèle de ce qui est fait pour l'histoire des arts.
- Favoriser la pédagogie par l'action en **intégrant les sciences participatives et les chantiers nature dans le volet EEDD des projets éducatifs territoriaux (PEDT)**, d'autant plus que la semaine de 4 jours et 1/2 à l'école primaire doit permettre de donner une place importante aux actions d'EEDD au sein des activités périscolaires habituelles.
- **Contribuer à l'éducation à l'alimentation et à la santé** par la mise en place de jardins biologiques dans les écoles, par l'introduction de produits biologiques, de saison et locaux dans les restaurants scolaires, par des projets de réduction du gaspillage.
- Introduire l'écocitoyenneté, sans oublier l'écoconsommation, dans l'enseignement de la morale laïque. Dans la mesure où l'EEDD porte en elle des valeurs civiques<sup>3</sup> elle a pour vocation de s'inscrire dans l'enseignement de la morale laïque sous un intitulé dédié à l'écocitoyenneté.
- Mise en place par l'État de campagnes nationales permanentes de sensibilisation et de pédagogie.

<sup>1</sup> Les établissements ayant déjà développé 1 ou 2 axes forts pourraient devenir pilotes et "ressources locales" pour aider d'autres établissements à initier de telles démarches et contribuer ainsi à une dynamique locale.

<sup>2</sup> Programmation systématique d'au moins une classe transplantée (classe de découverte ou d'environnement administrativement dénommée « sortie scolaire avec nuitée(s) ») pour chaque élève au cours de son cursus à l'école élémentaire (du CP au CM2).

<sup>3</sup> (solidarité dans l'espace et le temps, responsabilité, partage, respect, coopération, transparence, etc.)

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Soutenir les initiatives locales :
  - Mettre en place un **fonds de soutien aux entreprises** (notamment les TPE, PMI et PME) et **acteurs territoriaux s'engageant dans l'économie circulaire et l'éco-conception**, dans l'économie de fonctionnalité, financé directement par la fiscalité déchets et notamment une **augmentation progressive de la TGAP décharge et incinération**, gérée par les conseils régionaux et/ou l'ADEME.
  - Soutenir les expérimentations dans les territoires permettant la production locale (comme les fab lab par ex.) et la création d'emplois (filières de réparation, réutilisation, consigne...).
2. Lancer un **plan de lutte contre l'obsolescence** :
  - Augmenter la durée de vie des produits : interdiction de l'obsolescence programmée ; extension des garanties minimales ; éventuellement par un accord volontaire avec les fédérations de fabricants ; encadrement du prix des devis de réparation ; soutien filière réparation (interdiction des impossibilités de réparation, durée de conservation de pièces de rechange à 5 ans, etc.).
  - Augmenter la durée de vie des matériaux et composants : élimination de la toxicité dès la conception pour permettre la recyclabilité des matières et composants.

## EMPLOIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Mieux accompagner les salariés et demandeurs d'emplois, les entreprises et les territoires en mettant en place, **dans chaque région, une gestion territoriale des emplois et des compétences «transition écologique» (GTEC TE)**. Elle serait pilotée par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux, dotée de moyens adaptés et territorialisée en fonction des enjeux locaux. Un diagnostic territorial partagé, une volonté d'opérationnalité, la définition de scénarios prospectifs, la mobilisation des dispositifs existants sont autant de conditions de réussite de cet exercice.
2. **Changer d'échelle sur la formation des professionnels du bâtiment.** Les formations disponibles pour les professionnels du bâtiment sont aujourd'hui insuffisantes. Il faut changer d'échelle. Des décisions doivent être prises sur les moyens nécessaires pour y arriver : faut-il un renforcement du dispositif FEEDBAT ? Ou une enveloppe financière dédiée dans les fonds paritaires OPCA pour en faire une priorité ? Un abondement par l'Etat des OPCA sur cette thématique ?

## POLITIQUE DE L'EAU

1. Mettre en œuvre une application volontariste de la nouvelle PAC en France pour **réduire au maximum les pollutions diffuses** ainsi que mobiliser les fonds structurels européens et fonds de partenariat entre l'Europe et les Régions, les lois sur l'urbanisme et aménagement du territoire pour répondre à l'objectif fixé par la DCE.
2. **Développer l'agriculture biologique sur l'ensemble des 34 000 zones de captages d'eau potable en France** : inciter à la conversion des exploitations agricoles existantes et orienter les nouvelles installations vers l'agriculture biologique.
3. Renforcer la **fiscalité sur les produits phytosanitaires** (augmentation des taux existants et extension aux autres pesticides) **et sur l'azote minéral** avec affectation des recettes au soutien aux changements de pratiques vers l'agriculture biologique et l'agroécologie (dont les zones de captage).

## BIODIVERSITÉ MARINE, MER ET OCÉANS

1. **S'engager, pour la France, à porter l'identification de zones de non exploitation partielle ou totale en haute mer –fonds marins et colonnes d'eau–** incluant au premier chef les fonds marins en tant que support du potentiel adaptatif de la vie, de régénération et d'évolution des écosystèmes.
2. **Soumettre la bioprospection et de manière générale l'exploitation des ressources biologiques, en particulier en haute mer, à un dispositif type APA en cohérence avec le Protocole de Nagoya.** Dédier les revenus de ces activités à la protection des milieux marins (en vertu d'une logique : «les revenus de la mer vont à la mer»).

## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Faire de chaque établissement scolaire un lieu de découverte et d'application du DD, de la transition écologique et de la solidarité en **généralisant, des écoles aux collèges, lycées, CFA et universités, les plans d'actions DD dans les projets d'établissement et les contrats d'objectifs.** Y favoriser les projets transversaux et pluridisciplinaires. Mettre les établissements et les **acteurs en réseau**, systématiser le partage d'expérience et le référencement de **pôles pilotes.**
2. Instaurer un **droit à un séjour nature** pour chaque élève de **l'école élémentaire.** Cette mesure aurait un quadruple bénéfice : éducatif, social, écologique et enfin économique (sauvegarde des centres d'accueil et d'hébergement actuellement en difficulté du fait de la diminution des classes vertes et des colonies de vacances, mobilisation des acteurs de l'éducation populaire). Financement possible par une affectation de certaines des nouvelles mesures de fiscalité écologique.